

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**

**COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
(44760)**

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL N°10, REUNI LE 05 SEPTEMBRE 2008**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 15
- absents : 1
- votants : 18

la Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h 30, le vendredi 05 septembre 2008, en séance ordinaire, sous Présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 août 2008.

Etaient présents : Thierry DUPOUE, Maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, Adjoint, Jacques PRIEUR, Jean-Marc BOURREAU, Roland HENTZIEN, Jacques PITIOT, Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, Isabelle HUET GOURDON, Danielle HERROU, Françoise SEILLE,, Christiane MEISART.

Etaient représentés : Colin LE BOURDAT (pouvoir à Jacques PITIOT), Martine DUBOIS (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Marie BONNIN (pouvoir à Chantal GUITTONNEAU).

Était absent : François GOSSELIN

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT), Jean-Paul MAAS est nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal N° 09 du 18 août 2008 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES FINANCIERES :

a) Indemnité de conseil au Trésorier Municipal.

*Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État.
Considérant qu'il convient de récompenser le trésorier pour sa mission de conseil.*

Le Conseil Municipal

DECIDE par 15 voix et 3 absentions, d'allouer pour la durée d'un mandat une indemnité de Conseil au Taux maximum, à compter des dernières élections municipales.

SOUHAITE que Monsieur le Député soit saisi de cette question relative à la légitimité de cette indemnité.

b) Attribution de subventions à des associations

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'accorder une subvention aux associations suivantes :

➤ Amicale du Personnel	150 €
➤ Archers Pornicais (12 adhérents bernériens) soit 25 € par adhérent.	300 €
➤ Accueil Amitié (nouvelle association)	150 €

c) Patrimoine communal : retrait du pont élévateur.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, le retrait du pont élévateur du patrimoine communal et AUTORISE le Maire à le mettre en vente.

d) Révision des loyers des logements de la Poste.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de reconduire la convention du logement communal, situé rue Sainte-Thérèse (au-dessus du bureau de Poste) et FIXE le loyer, à l'unanimité, à 316, 03 €, charges comprises, à compter du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 30 mars 2009.

Le Conseil Municipal AUTORISE Le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués à signer la convention d'occupation temporaire concernant ce logement.

e) Demande de subvention Etat : 2^{ème} tranche.

Le rapporteur expose à l'assemblée que le fond interministériel pour l'accessibilité aux personnes handicapées (FIAH) des bâtiments anciens et ouverts au public qui appartiennent à l'Etat a organisé en 2007 une campagne pour recenser et éventuellement financer des opérations de mise en accessibilité d'établissements de l'Etat recevant du public.

A titre exceptionnel, la campagne 2008 du F.I.A.H. est ouverte au financement d'aménagements de plages maritimes accessibles au public, pour permettre la mise en accessibilité de ces sites aux personnes handicapées.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'avant-projet tel qu'il a été présenté, et SOLLICITE une subvention au titre du le fond interministériel pour l'accessibilité aux personnes handicapées (FIAH),

Le Conseil Municipal charge le maire de transmettre le dossier aux services de l'Etat.

f) Avenant au bail emphytéotique concernant le château de la Gressière.

Le rapporteur rappelle à l'assemblée le projet de cession du bail emphytéotique du Château de la Gressière opérée entre la société P3M et la société « Les Résidences du Manoir ».

Il indique à l'assemblée que plusieurs échanges ont eu lieu entre les représentants de la commune de la Bernerie et monsieur Guillermou, dirigeant de la société « Les Résidences du Manoir » et ce, afin d'adapter les conditions du bail aux attentes tant de la commune que du repreneur, tout en conservant l'économie du bail initial.

La cession du bail doit, conformément à l'article L 1311-3-1° du Code général des collectivités territoriales, être précédée de l'accord préalable de la collectivité bailleur.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, la cession du bail emphytéotique du Château de la Gressière opérée entre la société P3M et la société « Les Résidences du Manoir ».

Le Conseil Municipal AUTORISE, le Maire, ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique aux conditions évoquées ci-dessus.

II – AFFAIRES MARITIMES :

a) Autorisation au Maire de signer la sous-concession de plages pour l'exploitation temporaire d'un débit de boissons sur la plage.

Le rapporteur expose à l'assemblée que le nouveau propriétaire de l'immeuble situé au 24, rue de Noirmoutier à la Bernerie en Retz exploite, depuis le 14 juillet, un débit de boissons temporaire « la buvette du casino », sur la grande plage dépendant du domaine public maritime et a installé pour cela des tables et des chaises de café sur une emprise de 40 m2.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, le Maire ou à défaut l'un des adjoints délégués à signer une sous-concession de plage pour la période d'exploitation, soit du 14 juillet au 30 septembre 2008.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

a) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable – année 2007.

Conformément à la loi du 8 février 1995, le rapport d'activité du SIVOM du Val Saint Martin relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, ce rapport d'activité 2007 du SIVOM Du Val Saint Martin.

Le Conseil Municipal exprime le vœu que le processus de remplacement des conduites en fonte et des branchements en plomb, pouvant altérer la qualité de l'eau, soit accéléré.

b) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – année 2007.

Conformément à la loi du 8 février 1995, le rapporteur présente à l'Assemblée délibérante, le rapport 2007 relatif au service public d'assainissement, établi par le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la baie de Bourgneuf.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, ce rapport d'activité 2007 du SIVOM de la Baie de Bourgneuf.

c) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2007.

Bien que le Conseil Municipal ne soit pas tenu à son approbation, l'assemblée examine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant l'année 2007, rapport établi par la Communauté de Communes de Pornic.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, ce rapport établi par la Communauté de Communes de Pornic.

d) Hommage aux Berneriens : lieux à baptiser.

Le rapporteur expose à l'assemblée que plusieurs sites ou réalisations communales ne sont pas encore baptisés. C'est le cas par exemple de la halle couverte, sis rue Jean Duplessis de Grenédan.

Au titre de son mandat de maire, de 1995 à 2002, Laurent Chiffolleau a été l'initiateur, entre autres, du projet de construction de la halle couverte et de son style, qu'il a voulu inscrire dans la veine du pavillon Baltar.

Considérant l'avis favorable de la famille,

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer l'emplacement de la halle couverte : **Place Laurent Chiffolleau,***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Compte-rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le 11 septembre 2008 et distribué aux conseillers municipaux.

*Le Maire,
Thierry DUPOUE*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 10 : SEANCE DU 05 septembre 2008**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 05/09/08	EMARGEMENTS
<i>Thierry DUPOUE</i>	<i>Maire</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Paul MAAS</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Paul DAVIAUD</i>	<i>2^{ième} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Annie LITAUD</i>	<i>3^{ième} Adjoint</i>	<i>Présente</i>	
<i>Gilles PICHARD</i>	<i>4^{ième} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Chantal GUITTONNEAU</i>	<i>5^{ième} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jacques PRIEUR</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Marc BOURREAU</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Colin LE BOURDAT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à Jacques PITIOT</i>	NON
<i>Roland HENTZIEN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jacques PITIOT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Gabriel PRIGENT-ARDOUIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Isabelle HUET-GOURDON</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présent</i>	
<i>Danielle HERROU</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Françoise SEILLE</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Martine DUBOIS</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Pouvoir à Thierry DUPOUÉ</i>	NON
<i>Marie BONNIN</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Pouvoir à Chantal GUITTONNEAU</i>	NON
<i>Christiane MEISART</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>François GOSSELIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent</i>	NON

ADOPTE PAR VOIX